Réunion du Conseil Municipal

du lundi 25 septembre 2023 à 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le quinze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Etaient présents : Américo DA SILVA - Michel CASMARET - Annick DEMENUS – Serge DOSDA - Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT –Myriam TESSARI – Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Gilbert MONELLE

Secrétaire de séance : Nadia HAMAMA

Ordre du jour

(1) (7.1) BP COMMUNE 2023 - Décision Modificative n°1
(2) (4.5) Chasse communale : indemnités de gestion
(3) (7.10) Logement presbytère : loyers
(4) (7.1) BP COMMUNE 2023 - Décision Modificative n°2
(5) (9.1) SIAKHOM – Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2022
(6) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2023
Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
− **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2023.

25/2023 – BP COMMUNE 2023 - Décision Modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune 2023,

Vu la demande du comptable du SGC d'Hayange en date du 06/04/2023, concernant l'intégration des écritures comptables de la chasse dans le BP de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023:

- ✓ **Section de fonctionnement – Dépenses**

  Chapitre 65 – Autres Charges gestion courante :

  Article 65888 – Autres + 5 500.00€

- ✓ **Section de fonctionnement – Recettes**

  Chapitre 75 – Autres produits gestion courante :

  Article 7588 – Autres produits div gestion courante. + 5 500.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'effectuer ces décisions modificatives

26/2023 – Chasse communale : indemnités de gestion

Vu la délibération du conseil municipal du 23/01/2015,

Vu la renonciation du comptable du SGC d'Hayange de ses frais de chasse à compter de 2022 et suivantes,

Considérant que la gestion administrative et financière de la chasse communale est assurée par le secrétariat de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- DECIDE de fixer la somme allouée à 8% des recettes, tous les ans et pour la durée du bail, au secrétaire/greffier de la chasse, pour la confection des listes de répartition, pour le recouvrement, les virements aux propriétaires et toutes gestions annexes de la chasse communale.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants sont déjà prévus au BP 2023

27/2023 – LOGEMENT PRESBYTERE - Loyers

Considérant le bâtiment « presbytère » comprenant le logement actuellement loué à M. et Mme REMY sis 1 impasse du marronnier.

Vu le rapport d'expertise du cabinet ICR en date du 28/06/2023, précisant que la construction ne présente pas les garanties de sécurité pour une occupation des locaux sans mesures conservatoires

Vu le congé donné aux locataires à échéance le 1er février 2024 ;

Monsieur le Maire propose de faire une remise gracieuse pour les loyers à compter du mois d'aout 2023, afin de permettre aux locataires d'avoir une enveloppe pour la caution qu'engendre leurs recherches d'un nouveau logement.

Détails des loyers concernés :

- ✓ Aout 2023 = 827.64 €

- ✓ Septembre 2023 = 827.64 €
- ✓ Octobre 2023 = 827.64 €
- ✓ Novembre 2023 = 827.64 €
- ✓ Décembre 2023 = 827.64 €
- ✓ Janvier 2024 = 827.64 €

Soit un total de 4 965.84€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la remise gracieuse des loyers à compter du mois d'aout 2023 jusqu'au mois de janvier 2024, soit 4 965.84€ au profit de M. et Mme REMY sis 1 impasse du marronnier compte tenu de la mise en congé à la suite de l'expertise de l'état structurelle du bâtiment presbytère.

28/2023 – BP COMMUNE 2023 - Décision Modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune 2023,

Vu la décision du conseil municipal concernant la remise gracieuse des loyers du logement presbytère,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023:

- ✓ **Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :

Article 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement – 4 200.00€

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Article 6718 – Autres charges exceptionnelles de gestion courante + 4 200.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'effectuer ces décisions modificatives

29/2023 – SIAKHOM – Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport effectué par le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Koenigsmacker Hunting Oudrenne et Malling doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2022
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Liste des délibérations du 25 septembre 2023 :

(1) (7.1) BP COMMUNE 2023 - Décision Modificative n°1
(2) (4.5) Chasse communale : indemnités de gestion
(3) (7.10) Logement presbytère : loyers
(4) (7.1) BP COMMUNE 2023 - Décision Modificative n°2
(5) (9.1) SIAKHOM – Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2022
(6) Divers

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ extinction/allumage de l'éclairage public, réflexion suite aux incivilités de cet été
- ✓ faisabilité d'acquisition des 5 maisons Batigère du lotissement
- ✓ problématique sur le maintien de notre école
- ✓ Point sur la fabrication des décorations de fin d'année (pas d'éclairage sur les candélabres)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, *La Secrétaire de séance,*

Philippe HANRION *Nadia HAMAMA*